

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.90.66

6 mars 1990

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>TCHECOSLOVAQUIE</u>
2. Organisme responsable: Direction fédérale de la normalisation et des mesures
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Ventilateurs pour l'industrie
5. Intitulé: CSN 122002 - Ventilateurs. Prescriptions générales de sécurité (10 pages)
6. Teneur: Prescriptions élémentaires de sécurité relatives à la construction des ventilateurs; prescriptions élémentaires concernant les mesures et les règles techniques relatives à la sécurité de fonctionnement sur les lieux de travail.
7. Objectif et justification: Sécurité sur les lieux de travail et protection de la santé
8. Documents pertinents: CSN 2002
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1er janvier 1990
10. Date limite pour la présentation des observations: Dès que possible
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: